



UNION SYNDICALE DES DOUANES ET DROITS
INDIRECTS

FORCE OUVRIÈRE

Compte-rendu de l'audioconférence de la DIGE Metz du 02/11/2020 concernant les nouveaux développements de la crise sanitaire

Cette audioconférence est présidée par M. Denis MARTINEZ, directeur interrégional du Grand Est

Préalablement, M. MARTINEZ rappelle que la situation pandémique n'est pas très contrôlée ayant pour conséquence une hausse des contaminations.

Situation au sein de la DIGE : 1 cluster au sein d'une BSI; 10 cas positifs; 40 agents en septaine. La DI dispose d'un stock de masques suffisants.

La vigilance doit être maintenue (masques, gels...)

Suite à l'intervention du Président de la République et aux mesures prises par le gouvernement, le service public doit **poursuivre son activité sous la forme de télétravail** de 5 jours sur 5. Sous réserve des activités non télé-travaillables, qui sont celles qui nécessitent la présence physique d'agents sur le terrain, comme les agents de la surveillance, les agents d'accueil, les agents effectuant des contrôles ou des audits chez des opérateurs...

2 possibilités pour télé-travailler :

- mise à disposition de PC portables (210 PC commandés et attendus en novembre...mais cette commande risque de ne pas être honorée d'ici quelques semaines)

- récupérer l'unité centrale et la connectant à domicile sous réserve d'être connecté via Rapido
Ces formes d'organisation doivent être gérées par les chefs de service et prévues le plus largement possible.

La DI est en attente de la DG des activités qui demeurent télé-travaillables. Toutefois, la DI va toutefois anticiper en listant préalablement des activités télé-travaillables.

Le télétravail se base sur le **volontariat des agents de service** et implique un **dialogue entre les agents et le chef de service** (organisation, moyens).

Concernant les personnes vulnérables, les 11 critères (et non 4) doivent être appliqués pour les personnes souhaitant bénéficier de l'ASA.

Les personnes contacts les parents devant gardés leur(s) enfants sont aussi placés en ASA.

Parallèlement, pour les agents en présentiels, il convient d'aménager les horaires pour éviter toutes les heures de pointe (transport en commun). Il appartient aux chefs de service d'aménager ces horaires.

Les déplacements ne seront pas privilégiés; ainsi toutes les réunions de travail et formations se tiendront à distance. Il convient d'éviter les mouvements de personnes. Les concours devraient se tenir à distance (à confirmer).

Questions syndicales / Réponses DIGE

- L'ASA devrait s'imposer si elle couvre une période de congés d'un agent (à confirmer).
- L'USD-FO SNCD souligne la marge d'appréciation des modalités de télétravail : refus d'agents et/ou de chefs de service. Le DI insiste sur la nécessité de promouvoir le télétravail ; c'est un élément majeur dans la lutte contre la COVID-19. Le refus du télétravail par un chef de service doit être motivé et justifié. Les cadres doivent aussi télétravailler au moins 1 jour par semaine. L'état d'esprit doit évoluer; le dialogue est primordial. Proposition de mettre en place des messages sur répondeur de service donnant des coordonnées pour assurer une continuité de service public.
- SNDFR : possibilité de mettre en place de réunion de service sous la forme de réunion audio ou visio selon des modalités à définir.
- La transparence sur l'autorisation ou non du télétravail doit être faite. Chaque chef de service doit sur le plan local apprécier et prendre objectivement sa décision. Des réunions avec chaque directeur se tiendront sur la situation du télétravail dans les services. Il convient d'avoir le moins de monde possible dans les services et permettre un turn-over des agents en télétravail.
- S'agissant des démarches BEAT, les réunions se tiendront à distance. Cela dépendra des situations locales.
- Proposition de recourir à l'application JITSI (<https://meet.jit.si> ou <https://play.google.com/store/apps/details?id=org.jitsi.meet> pour les portables), la webconférence de l'état pour les visio-conférences.
- Cas de personnes vivant avec des personnes vulnérables : attente de réponse. L'idéal serait de proposer le télétravail.

Point sur les attentats

Passage au plan vigilance attentat. Le risque est réel et diffus. L'objectif est de rappeler la vigilance des agents SU sur le terrain et de tout à chacun notamment au niveau des entrées/sorties et accueil des bâtiments publics.

Le contrôle frontière va être étudié en préfecture de région. A priori, la fermeture ou le contrôle renforcé des frontières intérieures n'est pas programmée. A confirmer.

Des audio-conférences se tiendront tous les 10 jours afin de maintenir un dialogue.